

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux en vue d'éviter des dégradations.

Objet :

Fermeture des terrains de football honneur et entrainement de Berguette du 8 décembre 2023 au 11 décembre 2023 inclus.
Fermeture des terrains de football honneur et entrainement La Roupie du 8 décembre 2023 au 13 décembre 2023 inclus.

ARRETE

Article 1^{er} : Les terrains de football honneur et entrainement de Berguette seront interdits à toutes compétitions et entrainements du 8 décembre 2023 au 11 décembre 2023 inclus.

Article 2 : Les terrains de football honneur et entrainement de La Roupie seront interdits à toutes compétitions et entrainements du 8 décembre 2023 au 13 décembre 2023 inclus.

Article 3 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ces terrains aux dates reprises ci-dessus seront invités à les reporter.

Article 4 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Béthune pour visa.

Fait à ISBERGUES, le sept décembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,

FC la Roupie Isbergues
Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080


BODART